



32^{ème} Session du Conseil des Droits de l'homme

EPU : Belgique

Jeudi, 23 Juin 2016

Intervenant : Marc NEGEM

Monsieur le Président,

Tout d'abord, la RADDHO tient à féliciter la Belgique pour sa coopération et son appui constant aux activités du Conseil des droits de l'homme depuis sa création. L'acceptation de la majorité des recommandations par la Belgique démontre sans aucun doute l'ouverture du pays aux mécanismes internationaux de la promotion et protection des droits humains.

Cependant, la RADDHO s'étonne que la Belgique n'ait pas donné de réponses claires à plusieurs recommandations relatives à la liberté des pratiques religieuses. La montée d'actes islamophobes au sein de la société à ce jour reste préoccupante et ce, malgré l'adoption d'un plan interfédéral de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

De plus, la RADDHO encourage la Belgique à créer les conditions nécessaires pour garantir et assurer une meilleure protection des droits des migrants. Elle espère que le plan national 2015-2019 adopté par le pays contribuera significativement à éradiquer le sexisme et la violence fondée sur le genre.

Pour finir, la RADDHO apprécie les efforts qui ont été déployés pour réduire la surpopulation carcérale et elle invite les autorités à améliorer davantage les conditions dans les prisons ainsi que les centres de requérants d'asile et détention administrative des migrants en situation irrégulières.

Merci pour votre attention.